

MAIRIE
de
TROARN

Téléphone 02 31 23 31 38

Fax 02 31 23 31 35

mail : commune.troarn@wanadoo.fr

14670



Objet : Nuisances A13

Référence : HC 2015

Chère Laurence,

Madame la Députée,

Par la présente, nous vous demandons de porter une attention particulière à un problème de Santé Publique, à savoir les nuisances causées par l'autoroute A13 sur les habitants de Troarn et Bures-sur-Dives.

Le contexte est le suivant :

Le conseil municipal, par une délibération en date du 29 Novembre 2011, a sollicité les services de l'Etat afin d'obtenir des aménagements sur l'autoroute A13, notamment :

- La mise en place d'un mur antibruit à Bures sur Dives et ce, sans condition de passage à 2X3 voies de l'autoroute,
- L'étude et la réalisation d'aménagements de type merlons de terre, écrans arborés..., dans la traversée de Troarn entre l'échangeur et le pont sur la RD37,
- Une réduction, sur la traversée des Communes de Troarn et Bures sur Dives, de la vitesse de tous les véhicules. Cette réduction, ne nécessitant pas d'investissements particuliers, a également le mérite de pouvoir être rapidement instaurée,
 - La pose d'un revêtement antibruit que chacun attendait lors de la réfection de la chaussée en juillet 2013
 - La prise en compte de la dépréciation financière des biens immobiliers situés dans le périmètre des nuisances autoroutières qui le plus souvent ne trouvent même plus acquéreur lors d'une vente.

Par délibération du 27 Novembre 2012, un comité de suivi pour les questions liées aux nuisances sonores de l'A13 a été créé dans le but d'assurer le suivi de la délibération du 29 Novembre 2011. Ce comité a été renouvelé, suite aux élections municipales, par délibération en date du 29 Avril 2014. Composé des représentants de la commune, de la SAPN, des services de l'Etat et des associations de riverains, il se réunit régulièrement afin d'actualiser cette demande.

Bien que l'incidence sur le temps de parcours soit inférieure à 30 secondes, Monsieur le Préfet nous a indiqué début 2014 qu'il refuse une limitation de vitesse à 110 Kms/h, non justifiée en milieu rural à ses yeux.

C'est également l'élargissement et le passage à 2 fois 3 voies, un temps évoqués qui semblent abandonnés...

Pourtant des mesures de bruit ont été réalisées début 2014, les résultats (64,7 db maxi mesurés) sont au-dessous des normes limites françaises (70 db) mais bien au-dessus des normes de l'OMS (55 db). L'OMS considère en effet qu'au-delà de 55 db, le bruit peut engendrer des problèmes de sommeil et des maladies cardio-vasculaires.

Tant pour les mesures de bruit que pour le compteur journalier du trafic, les recalages et autres formules utilisées dans ce rapport ouvrent la porte à des contestations puisque les oreilles humaines perçoivent des bruits à l'instant « T » mais pas de pondérations de bruit.

Ne constatant aucune avancée sur ces points, la situation actuelle appelle un **constat d'échec**. En réunion Tripartites, nous faisons le constat que SAPN et DDTM refusent clairement d'entendre les réclamations des représentants des associations de riverains.

Le bruit généré par le trafic ainsi que les contraintes environnementales ont considérablement évolué depuis les années 1970, date de construction de l'autoroute. Les règles actuellement en vigueur pour protéger les riverains ont elles aussi considérablement évolué.

Même si l'autoroute fait partie du paysage depuis 40 années qu'elle existe, la SAPN, l'Etat, ne doivent pas oublier que c'est bien sur notre territoire que passe l'autoroute. Ce « passage » génère à la SAPN des recettes importantes. Il semble logique que les nouvelles contraintes environnementales soient appliquées. Les normes qui s'appliquent lors de constructions de nouveaux tronçons doivent s'appliquer pour les réseaux déjà existants.

Notre objectif est aujourd'hui de sensibiliser et d'alerter les pouvoirs publics. Les habitants sont excédés face à l'inaction de l'Etat et la mauvaise foi de la SAPN qui a pourtant des moyens conséquents. Nos concitoyens, comme tous les autres doivent faire face à la dureté de la crise. Des solutions ne peuvent pas être apportées à chaque problème mais dans le cas présent des solutions existent.

Nous vous demandons donc de porter la plus grande attention à ce courrier. Une prise en compte de l'attente des Burois et Troarnais contribuera à réconcilier administrés et pouvoirs publics.

C'est pourquoi nous vous demandons de prêter attention à ce courrier.

Monsieur CHAUVIN, Directeur Général des Services, reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma haute considération.

A micalement

Le Maire,
Christophe LEMARCHAND,

